



VADEMECUM POUR LA VÉRIFICATION DU QUORUM

(Décisions du Bureau du Sénat du 24 février 2006
et de la Conférence des Présidents du 14 octobre 2025)

Article 51 du Règlement du Sénat

« 1. – La présence, dans l'enceinte du Palais, de la majorité absolue des sénateurs est nécessaire pour la validité des votes, sauf en matière de fixation de l'ordre du jour.

2. – Le vote est valable, quel que soit le nombre des votants, si, avant l'ouverture du scrutin, le Président, assisté de deux secrétaires, n'a pas été appelé à constater le nombre des présents ou si, ayant été appelé à faire ou ayant fait cette constatation, il a déclaré que le Sénat était en nombre pour voter.

3. – Le Président ne peut être appelé à faire la constatation du nombre des présents que sur la demande écrite de trente sénateurs dont la présence est constatée par appel nominal.

4. – Lorsqu'un vote ne peut avoir lieu faute de quorum, il est reporté à l'ordre du jour du même jour de séance ou de la séance suivante et ne peut avoir lieu moins d'une heure après. Le vote est alors valable, quel que soit le nombre des votants. »

PRINCIPE

Le vote est valable, quel que soit le nombre des votants

DEMANDE DE VÉRIFICATION DU QUORUM

- **Moment de la demande**

La demande de vérification du quorum doit intervenir par écrit avant l'ouverture d'un scrutin.

- **Modalités de la demande**

La demande de vérification du quorum doit être signée par au moins 30 sénateurs. Elle peut comporter plus de 30 noms.

La demande n'est valable que si 30 sénateurs ayant signé la demande sont présents en séance à l'appel de leur nom.

- **Nombre de demandes**

Une seule demande de vérification du quorum par séance et par texte peut être formulée.

CONSÉQUENCES DE LA VÉRIFICATION DU QUORUM - LE PRÉSIDENT DE SÉANCE CONSTATE :

- **l'absence de la majorité absolue des sénateurs en séance**

La séance est suspendue pendant une heure. À la reprise, le scrutin peut avoir lieu quel que soit le nombre de votants.

- **la présence de la majorité absolue des sénateurs en séance**

Le scrutin se déroule immédiatement.